



ANTICIPER LE RETOUR D'UN SALARIÉ EN ARRÊT DE TRAVAIL

FICHE 2

L'ESSAI ENCADRÉ

L'essai encadré a pour objectif d'évaluer, pendant l'arrêt de travail, la compatibilité d'un poste de travail avec l'état de santé de la personne.

Ce qu'est l'essai encadré :

C'est une action pendant l'arrêt de travail, qui permet à la personne de se tester sur son poste de travail ou un autre poste de travail, dans ou hors de son entreprise d'origine.

Ce que l'essai encadré n'est pas :

Ce n'est pas une reprise de travail. La personne est toujours en arrêt de travail et perçoit des indemnités journalières.

Contact SST

05.49.06.30.31

sante.travail@poitou.msa.fr

Pour qui

Le salarié et assimilés, le non salarié agricole, en arrêt de travail

Contenu

L'essai encadré se déroule sur une période de 14 jours maximum (ou 28 demi-journées).

Sans sortir de l'arrêt de travail, la personne peut revenir sur son poste ou tester un nouveau poste afin :

- D'anticiper une reprise de travail
- D'évaluer la pertinence d'aménagements (techniques, matériels, organisationnels...),
- De vérifier des pistes de projets professionnels...

Cet essai est encadré par un **tuteur**, membre de l'entreprise accueillante (collègue, manager...). Il s'engage à accompagner la personne et fait un bilan de l'essai encadré qui sera communiqué au service SST, au Contrôle médical et au service social MSA.

Le service SST vous accompagne dans sa mise en oeuvre

Comment l'organiser

La demande peut être faite par le service SST, le service social MSA, Capemploi, Comète France ou le salarié.

Elle se fait via le formulaire ad-hoc, à remettre au médecin du travail.

Pour permettre légalement cet essai pendant l'arrêt de travail, il faut une autorisation signée de :

L'employeur, le salarié, le tuteur, le médecin traitant, le médecin conseil et le médecin du travail.

L'évaluation du service social MSA est obligatoire pour valider la mise en oeuvre.

FICHE 2 : L'ESSAI ENCADRÉ - EN PRATIQUE

Formulaire-type Bilan de l'essai encadré

BILAN ESSAI ENCADRE

Le bilan est réalisé entre le tuteur et l'assuré, le cas échéant avec le service à l'initiative de la mise en oeuvre de l'essai encadré. Il est communiqué par le tuteur :

- Au médecin du travail de l'entreprise d'origine et de l'entreprise d'accueil, lorsque l'essai encadré a lieu dans une autre entreprise que l'entreprise d'origine ;
- Au médecin conseil de la MSA
- Au service social des caisses MSA;
- et, le cas échéant, à la structure accompagnatrice de l'assuré

BILAN FINAL		Effectué le
Tâches exécutées		Observations
Facteur(s) facilitant(s) le retour à l'emploi		Facteur(s) limitant(s) le retour à l'emploi
Besoin d'aménagement(s) :		
Techniques		
Organisationnels		
Humains		
Formations		
Autre		
SUITES ENVISAGÉES APRES LE BILAN		
ESSAI ENCADRE Date de début <input type="text"/> Date de fin <input type="text"/> Durée (en jours) <input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> Essai encadré dans l'entreprise initiale : <input type="checkbox"/> Sur le poste initial <input type="checkbox"/> Sur un autre poste		<input type="checkbox"/> Essai encadré dans une autre entreprise
Objectif(s) de l'essai encadré :		
<input type="text"/>		
Description du poste testé		
<input type="text"/>		

ASSURE(E)

Nom Prénom N°MSA

Fonction occupé initialement :

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Nom Secteur d'activité

Coordonnées

TUTEUR

Nom Prénom Coordonnées

Fonction dans l'entreprise

MEDECIN DU TRAVAIL

Nom Prénom Coordonnées

SERVICE / STRUCTURE A L'INITIATIVE DE L'ESSAI ENCADRE

Nom Coordonnées

Nom du référent qui assure le suivi de l'assuré

Coordonnées